IUT Louis Pasteur
Institut universitaire de technologie
Université de Strasbourg

Le Directeur de l'IUT Louis Pasteur de Schiltigheim
de l'Université de Strasbourg

VU le code de l'éducation et notamment son article L 713-9

VU l'article 27 du décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies

DECIDE

Article 1er :

Délégation de signature est accordée à Monsieur Jérôme CARRAYROU directeur-adjoint de l'IUT, à l'effet de signer toutes pièces et tous documents financiers et comptables au nom du Directeur de l'IUT Louis Pasteur de Schiltigheim.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme CARRAYROU, délégation de signature est accordée à Madame Pauline GILSON, responsable administrative, dans les matières énumérées à l'article 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pauline GILSON, délégation de signature est accordée à Madame Carine PARTY, chargée de contrôle, d'études et d'évaluation, dans les matières énumérées à l'article 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carine PARTY, délégation de signature est accordée à Madame France MILLION, responsable financière, dans les matières énumérées à l'article 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame France MILLION, délégation de signature est accordée à Monsieur Issam CHAHID, gestionnaire financier, dans les matières énumérées à l'article 1.

Article 3 :

Les dispositions de la présente décision prennent effet le 1er juillet 2026.

Schiltigheim, le 1er juillet 2026

Le Directeur de l'IUT,

Philippe KERN

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Philippe KERN
Directeur

IUT Louis Pasteur
1 allée d'Athènes
67300 Schiltigheim
Tél. : 03 68 85 25 26
Iutlps.unistra.fr

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION